

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1115 du 01/09/2023

Délégation de signature du 1^{er} septembre 2023

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL SUD-EST OUTRE-MER

Direction de contrôle fiscal Sud-Est Outre-mer

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

Date d'application : 01/09/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-22-1122 du 01/09/2022

L'administratrice de l'État, chargée de la Direction de contrôle fiscal Sud-Est Outre-mer ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Bernard BERTHIER, administrateur des Finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M^{me} Sandrine BARCELO, administratrice des Finances publiques adjointe, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 3

Délégation de signature est donnée à M. Maurice CABANO, administrateur des Finances publiques adjoint, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 4

Délégation de signature est donnée à M. Christian COTTET, administrateur des Finances publiques adjoint, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 5

Délégation de signature est donnée à M. Martin SACRE, administrateur des Finances publiques adjoint, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 6

Délégation de signature est donnée à M^{me} Mélanie TALLIEU, administratrice des Finances publiques adjointe, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 7

Délégation de signature est donnée à M^{me} Régine HUGUES, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence, et dans la limite de 60 000 € dans l'exercice de ses fonctions au sein d'une brigade de vérification.

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les

limites fixées pour ma propre compétence, et dans la limite de 60 000 € dans l'exercice de ses fonctions au sein d'une brigade de vérification.

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 8

Délégation de signature est donnée à M^{me} Annie LLOBERES, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 9

Délégation de signature est donnée à M. Richard PERRIN, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 10

Délégation de signature est donnée à M. Guillaume PEZZIN, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 11

Délégation de signature est donnée à M^{me} Carole GONZALEZ, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 12

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs principaux des Finances publiques et aux inspecteurs divisionnaires des Finances publiques exerçant leur fonction au sein d'une brigade de vérification dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des montants faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous.

Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)			
Noms	Grade	Contentieux	Gracieux
M ^{me} Soraya BOULOUIZ	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
M. Bruno CAROTI	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Karine CHARRAT	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
M. Pierrick DELOURME	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
M. Nicolas DUBOEUF	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
M. Stéphane DURAND	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Claire ESCALLIER	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Justine FAVREAU	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Séverine GUERIN	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
M. Patrick JABOL	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
M. Jean-Paul JOUSSEAUME	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Anne JULLIEN	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Anne-Flore LAVAIL	Inspectrice principale des Finances publiques	60 000	60 000
M. Nicolas LIGNON	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	60 000	60 000
M. Olivier MILLET	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
M. Philippe PARENT	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000
M. Mathieu PETIT-GOUNELLE	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	60 000	60 000
M. David SIMON	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	60 000	60 000
M. Arnaud SOLIGNAC	Inspecteur principal des Finances publiques	60 000	60 000

Article 13

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de :

1° prendre, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° prendre, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des montants faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous.

Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)			
Noms	Grade	Contentieux	Gracieux
M ^{me} Nadia ABED	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Hayda BEDOUI	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Catherine BONNAL	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Souhade BOUGUETAIA	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Alima BOUKALKOUL	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Ghislain BOURLON	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M. Raoul CAL	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Nathalie CHARRIER	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Patrick CHIVALIER	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Dorothée CLEMENT	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Stéphanie CUCCA-GUTIERREZ	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Mathieu DERVILLE	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M. Gilles ESTEVENIN	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Agnès FELIX	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Claudine GABERT	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Vincent GOMIS	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M. Eric JOURDAN	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Lauriane LAFFET	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Olivier LEPORE	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M. Philippe LOPEZ	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M. Anis MEKLATI	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Gregorie MENAGER	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Olivier MILLET	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Florence MONTANGERAND	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Charles PETIT	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Hélène ROSSI	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Catherine ROVELLO	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Karine SALERT	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Laure SALVANO	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M ^{me} Jordane SLAMA	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000

Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)			
Noms	Grade	Contentieux	Gracieux
M ^{me} Carmen-Lina TOURNIAIRE	Inspectrice des Finances publiques	60 000	60 000
M. Franck ZENOUDA	Inspecteur des Finances publiques	60 000	60 000

Article 14

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT

NADIA GABSI

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756